

Déposé le 13^{fév.} 189 .
Payé le 14 189 .

N° 909 D'ENREGISTREMENT 1/3

234265

Prieur (Pierre Balthazar)
Reçu par le Sr. Plety aine, à Paris,
rue de Charbourg.

BREVET D'INVENTION de 15 ans pour
monture de fleur et à vis et ajustage
constant.

PIÈCES DÉPOSÉES SUIVANT PROCÈS-VERBAL		CESSIONS, TRANSMISSIONS, MUTATIONS, OPPOSITIONS, ETC.
ou	25 ^{fév.} 1895. à Paris.	
1°	procès-verbal	
2°	description	
3°	dessin	
4°	échantillon	
5°	modèles	
6°	procuration	
1°	certificat d'addition pris le	
2°	
3°	
4°	
5°	
6°	
7°	
8°	
9°	
10°	
11°	
12°	
13°	
14°	
15°	
1°	annuité payée le 25 ^{fév.} 1895.	
2°	
3°	
4°	
5°	
6°	
7°	
8°	
9°	
10°	
11°	
12°	
13°	
14°	
15°	

M. L. G. C. — Service des Brevets — 211 — 6 — 10.



234.265

3



MÉMOIRE DESCRIPTIF

déposé à l'appui d'une demande de

Brevet d'Invention de Quinze Ans

MAISON FONDÉE EN 1866

C. BLÉTRY AINÉ
INGÉNIEUR CONSEIL
SUCCESSION

Pour: Monture de fleuret à vis et ajustage constant.

Par Monsieur Louis Balthazar Lhéry,

Représenté par C. BLÉTRY AINÉ Ingénieur Civil.

Original

DEPOSE 1866

Mon invention a pour objet un nouveau genre de monture des lames de fleurets dans leur poignée; son but consiste à obtenir un fleuret dans lequel la lame peut être remplacée sans ouvrir et même sans outil. En même temps, mon genre de monture a l'avantage de permettre au tireur de toujours le servir de la même poignée, ce qui constitue une qualité excellent.

Le dispositif que j'ai imaginé pour cet effet s'applique avec les gardes usuelles. La poignée peut, comme d'ordinaire, être recouverte de peau, de feutre, etc.

Ce qui caractérise mon invention, c'est que le pommeau, du rest de formes et dimensions quelconques, forme cercle, et que la vis, c'est-à-dire l'extrémité de la lame travaillant la poignée de l'arme, est fléchée de manière à pouvoir, de concert avec le pommeau cercle, servir la poignée entre le pommeau et des bords dont est munie la lame en avant de la garde.

Le dessin ci-joint représente, à titre de ventralif par la cy.



4
fig. 1 une monture de flûtes établie suivant mes inventions
vue de profil.

La fig. 2 est une coupe de la poignée de flûtes faite
par la ligne 1-2 de la fig. 1.

La fig. 3 est une coupe transversale, à travers le
pommereau écorce et la soie, suivant la ligne 3-4 de la fig. 2.

La fig. 4 est une vue extérieure de la douille
métallique à section carrée constituant le corps de la poignée.

La fig. 5 est une vue arrière de la garde.

La lame α du flûtes est munie latéralement de
deux bûtes ou rebords convenables a et a' entre lesquels on se
appuie la garde b quand le flûtes est monté et au delà desquels
se présente la soie α^2 de section rectangulaire et dont l'épaisseur
de la soie α^2 est filée. Le pommereau ϵ est de forme convena-
ble quelconque, et est percé d'un trou taraudé dans lequel
est enfilée la partie filée de la soie. La poignée, de section
carrée, est constituée par une douille carrée d en métal,
part en part d'un trou de section égale à la section de la soie
 α^2 ou quelque peu plus grand. Cette section, elle est recouverte
d'une enveloppe ϵ en sautocheuse, peau, ficelle, soie, etc. garnie
surtout de toute matière appropriée, comme le montre la fig. 4
à l'extrémité antérieure de cette douille d est munie sur deux
faces opposées de deux saillies d' et d'' venant s'engager dans des
encreux ou rainures b' et b'' dont est munie la garde b , (voir fig.
5), quand le flûtes est muni d'un garde-pouce g , ces saillies
 d' et d'' pénètrent dans le cuir du garde-pouce, et assurent ainsi
la solidité de la monture. À l'extrémité postérieure, la douille
 d reçoit, à l'intérieur et avec convenance des lagues i et i' traversés
par la soie α^2 , et servant à assurer la fixité de cette dernière.

La perforation du pommereau, si elle le traverse d'un
bout à l'autre, peut être fournie par un petit bouchon métal-
lique i .

cy

11

5

Pour monter le flûtes, on introduit la garde sur la
lame, jusqu'à ce qu'elle vienne s'appuyer contre les bûtes
 a et a' , on engage le garde-pouce g , puis la poignée d et ϵ ;
ensuite, on vise sur la soie α^2 le pommereau ϵ . Si on
ne veut pas se servir du garde-pouce, les saillies d' et d'' du
corps de poignée viendront directement s'engager dans les rainures
 b' et b'' de la garde b ; dans le cas contraire, elles pénétreront dans
le cuir du garde-pouce.

Le démontage s'opère dans un ordre inverse.

On voit qu'avec mon nouveau genre de monture - la
lame cassée ou fautive du flûtes, peut se remplacer d'une
manière extrêmement simple et rapide, sans l'aide d'une
ouvrier, ni même d'aucun outil, et qu'en même temps le
trou pommereau toujours se sert de la même poignée, à laquelle
il est adapté.

En Résumé:

Je revendique comme mon invention et mes propriétés
l'ensemble de la monture de flûtes à vis g et à ajustage cent-
tout ou moins direct, caractérisée par une lame munie de
bûtes pour la garde et d'une soie de section rectangulaire
ou autre, à extrémité filée venant se visser dans un
pommereau écorce taraudé, de façon à servir la poignée et
la garde, et, le cas échéant le garde-pouce, entre les bûtes
de la lame et le pommereau écorce.

Je revendique également, comme partie de mon
invention, toutes modifications et additions que, sans changer
le principe même de ma monture, conduiraient au résultat
nouveau obtenu et spécifiés.

Paris le 25 Novembre 1844.

P. L. d. H. en son Domicile, Dalthoz.

Pierre
C. Melançon



6

*Il pour être annexé au brevet de quinze ans.
pris le 23 g^{de} 1843.
par le sieur Jicour
Paris, le 13^{de} fev. 1854
Le Ministre*

du Commerce de l'Industrie et des Colonies

*L'imp. Ministre et par délégation.
Le Chef du bureau de la propriété industrielle.*

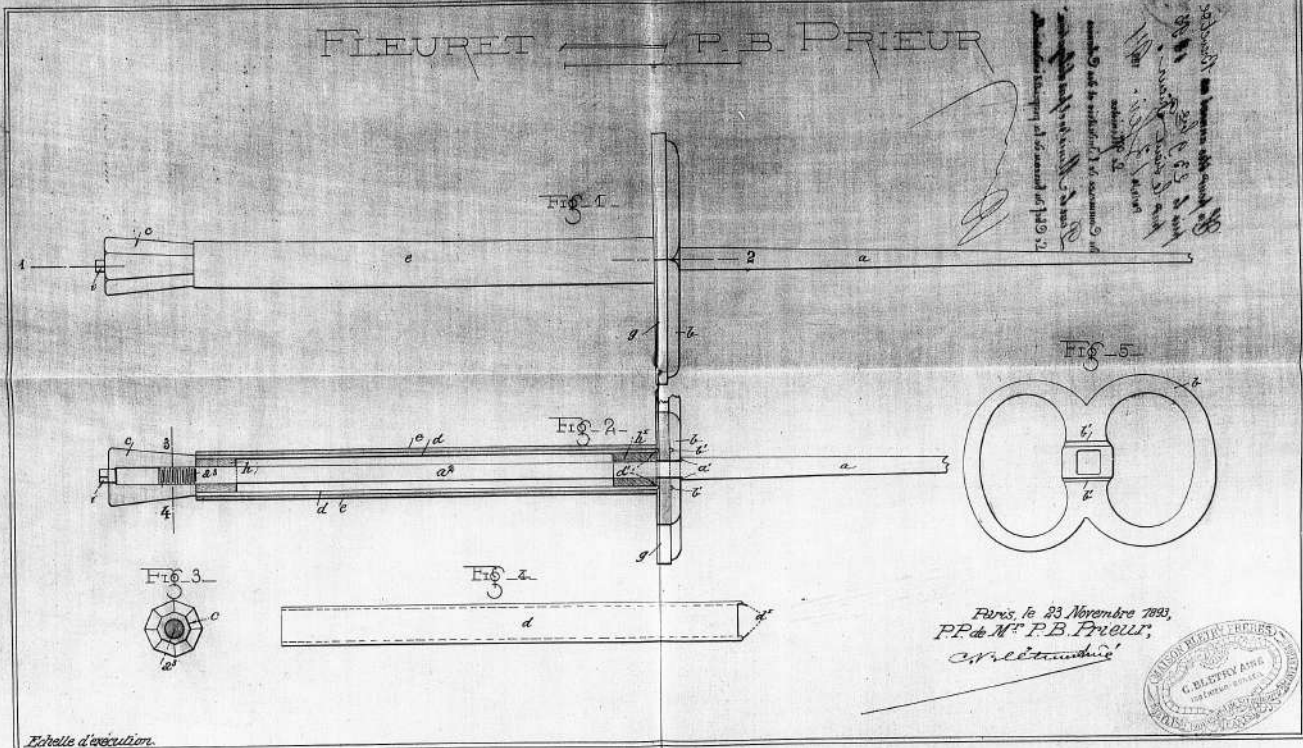
*sur robe et demi en soie et soie-huit
lignes.*



12

16

FLEURET — P. B. PRIEUR



Le G^{ral} pour l'armée de la République
 a l'honneur de vous adresser
 par le Commerce de la République
 le fleuret de M. P. B. Prieur
 inventeur de ce fleuret
 par le Commerce de la République
 le 23 Novembre 1833
 P. B. Prieur

7
Patent

539522

Echelle d'exécution.

Paris, le 23 Novembre 1833,
 PP de M^r P. B. Prieur,
 Inventeur.



12

16